

DÉLIBÉRATION

OBJET : DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six, le **31 mars**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Gilles COLLOMB**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **25/03/2026**.

Présents : **Gilles COLLOMB, Gabriel SCHANG, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Véronique LONG, Patrick VAN MOERKERCKE, Jean-Noël BISACCIA, Patrick PIN, Marie-Lise SONCINI, Sandrine MAROC, Nathalie DALMASSO, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Robin GIANA, Marion MELICUCCI, Stéphane LE ROUX, Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD.**

Absents : **Valérie SCOTTO DI CÉSARÉ**

Absents ayant donné procurations :

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2026-015

Considérant, qu'il convient de désigner, auprès du Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (CNAS), un délégué issu du Conseil Municipal en complément du délégué agent territorial nommé par le Maire ;

Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DÉSIGNE M. Gilles COLLOMB, délégué du conseil municipal auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 31/03/2026.

Le Maire,
Gilles COLLOMB.



La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN

